



PROCÈS-VERBAL

OCTOBRE 2022

Le 28 septembre 2022 à 19h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 4 octobre 2022 à 19h30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue en présentiel à la grande salle municipale, située au 108, Ave Ouellet, le mardi 4 octobre 2022 à 19h30.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Linda Paré, Katy Dubé et France Couture, conseillères, messieurs Éric Langlois et Michel Desjardins, conseillers, sous la présidence de monsieur Mathieu Therrien, maire suppléant, et formant la totalité.

EST ABSENT : M. Bruno Gagné, maire

Madame Isabelle Marceau, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 6 septembre 2022 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance :
 - Signalisation Lévis;
 - Mandat de vérification pour l'année 2022 et aide au budget 2023;
 - Déneigement borne sèche;
 - Ouverture de poste;
6. Demande de subventions (dons) ;
 - Renouvellement de commandites pour le feuillet paroissial;
 - Renouvellement fondation du cégep de La Pocatière;
 - Commandite activité Centre de Plein Air;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :
 - Renouvellement d'une aide financière, école primaire Ste-Apolline;
 - Budget pour l'activité d'halloween;

- Erreur dépôt, remboursement;
 - Engagement, aide à la direction;
 - Entente virée de charrue;
 - 385, route Principale;
 - Acceptation de la liste des tâches et responsabilités des membres du conseil;
 - Représentant sur le conseil d'administration du centre de plein air de Sainte-Apolline inc.;
 - Représentant sur le conseil d'administration du centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny;
 - Représentante sur le comité Mada et politique familiale;
 - Représentante sur le comité d'urbanisme;
 - Représentant parc régional des Appalaches;
 - Représentants dossiers de voirie;
 - Représentant dossiers incendie;
 - Sécurité incendie et sécurité publique;
 - Représentants dossiers activités et loisirs;
 - Représentants dossier église;
 - Retour employé;
 - Achat d'un gyrophare et système d'embrayage (clutch) pour débroussailleuse;
 - Modification du calendrier des séances du conseil;
 - Formation;
- Demande par le Comptoir Artisanal de Sainte-Apolline inc. et le Cercle de Fermières de Ste-Apolline-de-Patton;
9. Varia :
 - Représentante bibliothèque;
 - Atelier de cuisine collective intergénérationnelle;
 - Démission;
 10. Comptes;
 11. Deuxième, période de questions;
 12. Levée de la séance.

Résolution : 01-10-2022

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2022

Une copie du procès-verbal du 6 septembre 2022 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale par intérim en dépose une copie.

Résolution : 02-10-2022

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public. Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-10-2022 (Signalisation Lévis)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé de M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Signalisation Lévis au coût de 39,95 \$ par panneau, pour l'achat de six pancartes « Interdiction de stationner de 19 h à 7 h – 1^{er} novembre au 15 avril ». Coût total de la dépense : 275,60 \$, taxes en sus. Le transport est non inclus. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 04-10-2022 (Mandat de vérification pour l'année 2022 et aide au budget 2023)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de mandater le cabinet comptable Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., de Lac-Etchemin, pour faire la vérification annuelle des livres comptables pour l'année financière 2022, préparer les redditions de comptes demandées par les différents ministères et apporter de l'aide au budget 2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 05-10-2022 (Déneigement borne sèche)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU qu'un avis public soit transmis à la population pour obtenir des prix pour le déneigement des différentes bornes sèches. Les soumissions devront être déposées au bureau municipal avant 16 heures, le mercredi 26 octobre 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-10-2022 (Ouverture de poste)

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU d'autoriser l'ouverture d'un poste de gardien ou gardienne de patinoire. Les curriculum vitae ou candidatures devront être transmis au bureau municipal avant 16 heures le 26 octobre 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 07-10-2022 (Renouvellement de commandites pour le feuillet paroissial)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU d'accepter le renouvellement de commandite de 65 \$ pour la publicité dans le feuillet paroissial pour l'année 2022-2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 08-10-2022 (Renouvellement fondation du cégep de La Pocatière)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU d'autoriser le versement de la contribution de 535 \$ à la Fondation Cégep de La Pocatière pour l'année 2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Mme France Couture, conseillère, et M. Éric Langlois demandent de s'abstenir de voter pour la prochaine prise de décision.

Résolution : 09-10-2022 (Commandite activité Centre de Plein Air)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU d'accepter de verser une somme de 135,00 \$ en

commandite pour les activités du Centre de Plein Air. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. André Bernard, responsable de la voirie, donne un compte rendu des travaux réalisés et à venir. Les réservations au Centre de Plein-Air vont très bien.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 10-10-2022 (Renouvellement d'une aide financière, école primaire Ste-Apolline)

CONSIDÉRANT qu'en octobre 2022, une aide financière a été versée à l'école primaire Sainte-Apolline pour encourager les familles à utiliser les services d'enseignement scolaire offerts à l'école primaire Sainte-Apolline, et inciter les familles à venir s'installer sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler l'aide financière pour les frais scolaires pour l'année scolaire 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler l'aide financière au Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny pour le service de surveillance du midi et après l'école ;

En conséquence, il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU

QUE les frais scolaires pour l'année scolaire 2022-2023, pour chaque enfant fréquentant l'école primaire Sainte-Apolline, soient payés par la municipalité et versés au Conseil d'établissement de l'école primaire Sainte-Apolline. Qu'un montant soit prévu dans le budget 2023.

QUE soit prévu dans le budget 2023, un montant de 6 500 \$ pour le service de surveillance après l'école (de janvier à décembre 2023) et 4 500 \$ comme soutien financier du service de surveillance du midi, service offert par le Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny, pour l'année scolaire 2022-2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Mme France Couture, conseillère, demande de s'abstenir de voter pour la prochaine prise de décision puisque la demande la concerne.

Résolution : 11-10-2022 (Budget pour l'activité d'halloween)

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU qu'un montant de 500,00 \$ soit réservé pour l'activité d'Halloween en octobre 2022. Compte budgétaire 02-702-90-971 activité culturelle. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 12-10-2022 (Erreur de dépôt, remboursement)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'autoriser le remboursement de 592,85 \$ à un résident de Saint-Apollinaire. Montant versé par erreur dans le compte de la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 13-10-2022 (Engagement, aide à la direction)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU que madame Doris Godbout soit nommée au

poste d'aide administrative, à partir du 12 septembre 2022, pour une période indéterminée. Le taux horaire et les différentes conditions de travail seront inscrits dans un contrat de travail rétroactif au 12 septembre 2022. Le maire est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 14-10-2022 (Entente virée de charrue)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton signe une entente d'utilisation, avec le propriétaire du lot 23p du rang 1 du canton de Talon, pour l'usage d'une virée en période hivernale, virée aménagée sur sa propriété. Que monsieur Bruno Gagné, maire, ainsi que madame Isabelle Marceau, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente, lorsque celle-ci sera acceptée par les deux parties. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 15-10-2022 (385, route Principale)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a loué la maison située au 385, Route Principale ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1975 du Code civil du Québec (*le bail est résilié de plein droit lorsque, sans motif, un locataire déguerpit en emportant ses effets mobiliers ; il peut être résilié, sans autre motif, lorsque le logement est impropre à l'habitation et que le locataire l'abandonne sans en aviser le locateur.*) ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU d'autoriser le changement de serrure du 385 rue Principale ainsi que la dépense et l'engagement d'une firme de nettoyage pour remettre la maison en état et faire remplir le réservoir de mazout. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Mme France Couture mentionne que la CDEMM devrait apporter une aide financière pour remettre la maison en état.

Résolution : 16-10-2022 (Acceptation de la liste des tâches et responsabilités des membres du conseil)

Bruno Gagné, maire

MRC de Montmagny

Conseil d'administration de la Régie intermunicipale L'Islet-Montmagny

Michel Desjardins, conseiller siège numéro 1

Dossier Église

Sécurité Incendie

Voirie

Urbanisme

Éric Langlois, conseiller siège numéro 2

Centre d'entraide

Voirie

Parc régional des Appalaches

Centre de Plein Air

France Couture, conseillère siège numéro 3

Église

Activités des loisirs
Centre de Plein Air

Katy Dubé, conseillère siège numéro 4
Activités et loisirs
Bibliothèque

Mathieu Therrien, conseiller siège numéro 5
Maire suppléant
Sécurité incendie et sécurité publique

Linda Paré, conseillère siège numéro 6
Dossier église
Comité Mada et politique familiale
Comité d'urbanisme
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 17-10-2022 (Représentant sur le conseil d'administration du centre de plein air de Ste-Apolline inc.)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de nommer Mme France Couture, conseillère, ainsi que M. Éric Langlois, conseiller, comme les représentants de la Corporation municipale de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton sur le conseil d'administration du Centre de Plein-Air Ste-Apolline inc., organisme à but non lucratif. Mme France Couture et M. Éric Langlois acceptent cette responsabilité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 18-10-2022 (Représentant sur le conseil d'administration du centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU de nommer M. Éric Langlois, conseiller, comme représentant de la Corporation municipale de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton sur le conseil d'administration du Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny, organisme à but non lucratif. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 19-10-2022 (Représentante sur le comité Mada et politique familiale)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU que madame la conseillère, Linda Paré, soit nommée comme représentante de la Corporation municipale de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton sur le comité Mada et politique familiale de la MRC de Montmagny et responsable des questions familiales et du dossier des aînés de la municipalité. Mme Paré accepte cette responsabilité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 20-10-2022 (Représentante sur le comité d'urbanisme)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU que madame la conseillère, Linda Paré, ainsi que monsieur Michel Desjardins soient nommés comme représentants de la Corporation municipale de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton sur

le comité d'urbanisme de la municipalité. Mme Paré et M. Desjardins acceptent cette responsabilité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 21-10-2022 (Représentant parc régional des Appalaches)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU de nommer monsieur le conseiller, Éric Langlois, comme représentant de la municipalité paroisse Sainte-Apolline-de-Patton sur le conseil d'administration du Parc régional des Appalaches. M. Éric Langlois accepte cette responsabilité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 22-10-2022 (Représentants dossiers de voirie)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU de nommer messieurs les conseillers, Michel Desjardins et Éric Langlois, responsables des dossiers de voirie. Ceux-ci acceptent cette responsabilité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 23-10-2022 (Représentant dossiers incendie)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de nommer monsieur le conseiller, Michel Desjardins, responsable des dossiers incendie. Celui-ci accepte cette responsabilité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 24-10-2022 (Représentant incendie et sécurité publique)

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de nommer M. Mathieu Therrien, responsable des dossiers en sécurité incendie et sécurité civile. M. Mathieu Therrien accepte cette responsabilité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 25-10-2022 (Représentant dossiers activités et loisirs)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU de nommer mesdames Katy Dubé et France Couture, conseillères, responsable des dossiers des activités et loisirs. Celles-ci acceptent cette responsabilité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 26-10-2022 (Représentant dossiers de l'église)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de nommer M. Michel Desjardins, conseiller, ainsi que mesdames Linda Paré et France Couture, conseillères, responsables du dossier de l'église. Ceux-ci acceptent cette responsabilité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 27-10-2022 (Retour employé)

CONSIDÉRANT QUE suite à la naissance d'un deuxième enfant, Mme Caroline Dancause, directrice générale et greffière-trésorière, selon les normes du travail, avait droit à un congé parental ;

CONSIDÉRANT QUE lors de son départ, celle-ci avait prévu son retour le 31 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Dancause a rencontré le 28 septembre 2022, M. Bruno Gagné, maire, pour discuter de différentes possibilités pour un retour au travail ;

CONSIDÉRANT QU'après discussion, pour faciliter le fonctionnement du bureau, elle propose de revenir comme adjointe administrative 2 jours semaines ;

En conséquence, suite aux discussions avec M. Bruno Gagné, maire, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU d'accepter la proposition de travail de Mme Caroline Dancause soit un retour au travail comme adjointe administrative deux jours semaines. Le taux horaire et les avantages sociaux seront appliqués tels que discuté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 28-10-2022 (Achat d'un gyrophare et système d'embrayage (clutch) pour débroussailleuse)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise FRS Goulet et fils inc. au montant de 333,39 \$ taxes non comprises, pour l'achat d'un gyrophare et d'un système d'embrayage pour la débroussailleuse (clutch) au montant de 320,17 \$ taxes comprises. L'installation sera effectuée par l'employé municipal. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 29-10-2022 (Modification du calendrier des séances du conseil)

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'accepter la modification au calendrier des séances du conseil. La séance du conseil du 3 octobre 2022 à 19 h 30 a été reportée au 4 octobre 2022 à 19 h 30 à la grande salle municipale. Un avis public a été affiché en conséquence. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Mme France Couture, conseillère, demande de s'abstenir de voter pour la prochaine prise de décision puisque la demande la concerne.

Résolution : 30-10-2022 (Formation)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'autoriser l'inscription de Mme France Couture, conseillère, pour la formation « Gestion financière municipale » donnée par la Fédération québécoise des Municipalités. Coût de la dépense : 440,00 \$ taxes non comprises. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 31-10-2022 (Demande par le comptoir Artisanal de Sainte-Apolline inc. et le Cercle de Fermières de Ste-Apolline-de-Patton)

CONSIDÉRANT QUE la période de la Covid est terminée ;

CONSIDÉRANT QUE les activités de financement sont maintenant autorisées et que le local est cédé gratuitement par la municipalité à l'organisme Le Comptoir artisanal de Sainte-Apolline inc. ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de refuser la demande d'aide financière des deux organismes Le Comptoir artisanal de Sainte-Apolline inc. et le Cercle de Fermières de Ste-Apolline-de-Patton pour que la Municipalité paie les frais annuels d'électricité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VARIA

Résolution : 32-10-2022 (Représentante Bibliothèque)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de nommer Mme Katy Dubé, conseillère, comme représentante de la Corporation municipale de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP)-Régions de Québec et Chaudière-Appalaches. Madame Dubé accepte cette responsabilité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 33-10-2022 (Atelier de cuisine collective intergénérationnelle)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'autoriser la salle gratuitement pour une activité intergénérationnelle soit, un projet de cuisine collective. Mme Linda Paré sera la responsable du projet. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 34-10-2022 (Démission)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU d'accepter la lettre de démission du Président du Centre de Plein air en date du 6 septembre 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. COMPTES

La directrice générale, et greffière-trésorière par intérim certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Isabelle Marceau

COMPTES

Total des salaires du 28 août au 24 septembre 2022 14 840,34 \$

Résolution : 35-10-2022 (Comptes)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 98 974,67 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière. Soient autorisés à signer pour

et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 36-10-2022 (Levée de la séance)

Il est proposé par Mme France Couture appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU de lever la séance à 20 h 35. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mathieu Therrien, maire suppléant

Isabelle Marceau, DG et
gref. - trés. par intérim

Je, Mathieu Therrien, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
